Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260707-DEL_2026_73-DE

Commune de La Landec

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2026

## DÉLIBÉRATION N° 2026 - 73

**Objet : Personnel communal – Création d'emplois non permanents - Rentrée scolaire 2026-2027**

Le 7 juillet 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

**Lieu de réunion :** Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

**Date de convocation :** vendredi 3 juillet 2026

**Nombre de membres en exercice :** 15

**Présent ce jour :** 14 - **Absents : 1 - Procurations :** 1 – **Votant :** 15

**Conseillers municipaux présents :** Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST.

**Absents excusés :** Patrick SIMON ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

**Secrétaire de séance :** Patrice LAFOREST

**Monsieur le Maire expose ce qui suit :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de préparer la rentrée scolaire 2026-2027, la commune doit répondre aux besoins de personnel à la cantine, la garderie et à l'école.

Il est proposé de créer deux emplois non permanent suivants :

- un emploi d'agent périscolaire : l'agent sera recruté en CDD pour un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique à raison de 11,32/35ème et effectuera la surveillance des élèves pendant la pause méridienne et pendant la garderie du matin/soir avec du ménage des locaux.
- un emploi d'agent périscolaire / école : l'agent sera recruté en CDD pour un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique à raison de 21,04/35ème et effectuera la motricité à l'école, le service à la cantine, l'aide scolaire , la surveillance à la garderie et service du goûter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **CRÉER** les emplois présentés ci-dessus.
- **RECRUTER** ces agents en contrat de travail à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité.
- **RÉMUNÉRER** ces agents sur les indices des échelons du grade d'adjoint technique territorial.
- **PRÉCISER** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2026.
- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dossier.

La Landec, le 7 juillet 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Didier SAILLARD

Le secrétaire de séance,
Patrice LAFOREST